

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 17.- CONSEIL COMMUNAL - Mise à jour du tableau de préséance - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-18 qui stipule que le tableau de préséance doit être réglé par le règlement d'ordre intérieur et ses articles L1122-30 et L1123-14 ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 arrêtant le tableau de préséance et ses modifications ultérieures;

Vu sa délibération du 2 septembre 2019 modifiant et adoptant le nouveau texte de son règlement d'ordre intérieur;

Vu l'article 1 dudit règlement d'ordre intérieur relatif à l'établissement du tableau de préséance de ses membres de la manière suivante :

- 1.- le Bourgmestre;
- 2.- le (la) Président(e) du Conseil de l'Action sociale;
- 3.- les Echevin(e)s suivant l'ordre de préséance du Collège communal;
- 4.- le Président du Conseil élu parmi les Conseillers communaux;
- 5.- les Conseillers communaux d'après l'ordre d'ancienneté de service, à dater du jour de leur première année en fonction, et, en cas de parité, d'après le nombre de votes obtenus lors de la plus récente élection;

Vu ses délibérations de ce jour actant :

- les démissions de MM. ELSEN Marc (liste n° 5 C.D.H.) et GRIGNARD Michel (liste n° 1 M.R.) de leur fonction de Conseiller communal;
- installant MM. VAN BOSSCHE Jean-Bernard et DELTOUR Amaury, respectivement 3ème suppléant en ordre utile de la liste n° 5 C.D.H. et 1er suppléant en ordre utile de la liste n° 1 M.R., en qualité de Conseiller communal effectif en remplacement de MM. ELSEN et GRIGNARD, démissionnaires;

Vu, également, sa délibération de ce jour adoptant la motion de méfiance constructive mixte faisant office de nouveau Pacte de Majorité, à l'égard de l'ensemble du Collège communal ainsi qu'à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine, déposée par les Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H., laquelle précise l'indication du Bourgmestre, des Echevin(e)s et du Président du Conseil de l'Action sociale pressenti :

- a.- Bourgmestre: M. ISTASSE Jean-François (P.S.);

- b.- Echevins :
- 1er Echevin: M. DEGEY Maxime (M.R.);
 - 2ème Echevine : Mme OZER Cécile (C.D.H);
 - 3ème Echevin : M. CHEFNEUX Jean-François (N.V.);
 - 4ème Echevine : Mme LAMBERT Sophie (P.S.);
 - 5ème Echevin : M. BREUWER Freddy (M.R.);
 - 6ème Echevine : Mme BELLY Sylvia (P.S.);
 - 7ème Echevin : M. LUKOKI Konda Antoine (P.S.);
- c.- Président du C.P.A.S. pressenti : M. AYDIN Hasan (P.S.);

Vu les articles 10 et 11 de la loi organique des C.P.A.S.;

Considérant, dès lors, que le Conseil de l'Action sociale doit être renouvelé;

Que, néanmoins, M. AYDIN Hasan, actuel Président du C.P.A.S. et Président du C.P.A.S. pressenti, n'est pas encore installé dans ses fonctions;

Vu la décision du Collège communal du 10 septembre 2020;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

Qu'il s'indique, dès lors, de dresser ledit tableau suivant l'ordre prescrit par le règlement d'ordre intérieur en tenant compte de ce qui précède;

PREND ACTE

du tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'adoption de la motion de méfiance constructive mixte, faisant office de nouveau Pacte de Majorité, déposée à l'égard de l'ensemble du Collège ainsi qu'à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine, par les Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H. (voir annexe).

La présente délibération sera transmise au S.P.W.-D.G.O.5 dans le cadre de la Tutelle générale.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE

CONSEILLERS EFFECTIFS

N° d'ordre	Nom et prénom	Date d'entrée en fonction sans interruption de mandat	Votes nominatifs	N° de liste	Rang s/ la liste	N° national
01	ISTASSE Jean François (11)	2001.01.03	539	3	6	50.11.27-007.19
02	AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S. (3)	2001.01.03	2.388	3	2	72.06.15-181.50
03	DEGEY Maxime, 1er Echevin (11)	2006.12.04	1.386	1	1	83.10.15-075.27
04	OZER Cécile, 2ème Echevine (11)	2009.10.26	469	5	2	74.05.21-170.13
05	CHEFNEUX Jean-François, 3ème Echevin (11)	2018.03.12	1.051	13	1	79.04.19-045.05
06	LAMBERT Sophie, 4ème Echevine (11)	2006.12.04	668	3	3	76.12.10-072.47
07	BREUWER Freddy, 5ème Echevin (11)	1989.02.13	1.121	1	37	60.03.22-369.58
08	BELLY Sylvia, 6ème Echevine (11)	2018.12.03	304	3	31	62.03.07-160.80
09	LUKOKI Konda Antoine, 7ème Echevin (5) (11)	2016.04.26	598	3	10	92.10.15-483.02
10	CORTISSE Stéphanie, Présidente	2018.12.03	594	1	2	88.12.05-326.01
11	TARGNION Muriel (11) (12)	2001.01.03	2.999	3	1	71.05.18-050.63
12	NYSSSEN Didier	2001.01.03	483	3	36	66.01.30-007.01
13	BEN ACHOUR Malik (4)	2006.12.04	1.085	3	4	79.01.31-065.89
14	PIRON Bernard (2)	2006.12.04	611	5	5	73.04.11-213.48
15	ORBAN Claude	2012.12.03	808	5	3	55.09.24-007.06
16	BERRENDORF Bruno	2012.12.03	752	7	1	58.01.06-317.49
17	DENIS Jean-François	2012.12.03	615	5	7	77.07.08-241.21
18	NAJI Said	2012.12.03	597	3	34	74.08.22-471.91
19	DARRAJI Nezha	2012.12.03	418	2	2	88.06.05-106.82
20	SCHROUBEN Julie	2012.12.03	239	1	36	78.06.27-086.08
21	SCHONBRODT László	2018.12.03	627	4	1	86.05.30-219.43
22	LOFFET Alexandre (11) (12)	2018.12.03	434	3	37	86.11.10-151.74
23	EL HAJJAJI Hajib	2018.12.03	439	2	5	81.12.21-235.47
24	MAHU Jean-Sébastien	2018.12.03	428	2	1	87.10.10-139.03
25	THOMAS Bertrand	2018.12.03	374	1	5	91.04.16-091.10
26	BASAULA NANGI Chimaine	2018.12.03	338	3	13	85.03.28-438.43
27	FALZONE Gaëtan	2018.12.03	327	13	3	73.11.20-137.97
28	MARECHAL Laurie (12)	2018.12.03	308	3	5	00.07.14-286.51
29	GALLASS Mohamed-Anass	2018.12.03	306	3	22	99.10.03-313.97
30	STOFFELS Romain (7)	2018.12.03	290	13	19	98.11.05-441.89
31	COTRENA COTRENA Andrea	2018.12.03	205	4	2	81.12.10-040.87
32	SMEETS Daniel (1)	2018.12.03	195	2	37	60.01.08-013.44
33	ROUDELET Brigitte	2018.12.03	148	7	2	57.08.13-290.88
34	JORIS Luc	2018.12.03	134	4	3	55.12.20-169.82
35	MAGIS Christine (6) (8)	2019.09.30	289	13	4	71.05.13-070.96
36	VAN BOSSCHE Jean-Bernard (9)	2020.09.14	279	5	11	64.04.14-007.72
37	DELTOUR Amaury (10)	2020.09.14	213	1	17	93.06.02-157.32

- (1) Suite aux désistements de M. JORIS Freddy, candidat élu, et de Mmes DUMOULIN Pauline, 1ère suppléante, et MINGUET Geneviève, 2ème suppléante de la liste n° 2 ECOLO (C.C. 03/12/2018)
- (2) Suite à la démission de M. PIRON Bernard du Groupe C.D.H. (C.C. 17/12/2018)
- (3) Suite à la prestation de serment de M. AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S., en qualité de membre du Collège communal (C.C. 28/01/2019).
- (4) Suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin (C.C. 02/09/2019)
- (5) Suite à la prestation de serment de M. LUKOKI en qualité d'Echevin en remplacement de M. BEN ACHOUR (C.C. 02/09/2019)
- (6) Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS (L1122-6 §§ 5 et 6) par Mme MAGIS Christine, 1ère suppléante de liste n° 13 N.V. du 30 septembre 2019 au 31 janvier 2020 (C.C. 30/09/2019)
- (7) Suite à la fin anticipée du congé de M. STOFFELS (C.C. 27/01/2020)
- (8) Suite à l'installation de Mme MAGIS en qualité de Conseillère communale effective en remplacement de M. VOISIN Guillaume, démissionnaire (C.C. 27/01/2020)
- (9) Suite à la démission de M. ELSEN Marc de ses fonctions de Conseiller communal et à l'installation de M. VAN BOSSCHE Jean-Bernard en remplacement (C.C. 21/09/2020)
- (10) Suite à la démission de M. GRIGNARD Michel de ses fonctions de Conseiller communal et à l'installation de M. DELTOUR Amaury en remplacement (C.C. 21/09/2020)
- (11) Suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte constructive (C.C.21/09/2020)
- (12) Suite à l'exclusion de Mme TARGNION Muriel, M. LOFFET Alexandre et Mme MARECHAL Laurie du Groupe P.S. (C.C. 21/09/2020)